

*Le budget—M. Crosbie*

tage de 85 p. 100 tel que je l'interprète vaut bien 85 p. 100 tel que les députés d'en face le comprennent, ou est-ce que je me trompe. Aura-t-on recours à une campagne publicitaire pour nous démontrer que 85 p. 100 n'est pas 85 p. 100, que 40 milliards de dollars n'est pas 40 milliards de dollars ou qu'une taxe à l'exportation n'est pas une taxe à l'exportation? Même plumée, l'oie continue de voler.

Ce qui est fort étrange c'est qu'au cours des négociations, le gouvernement de l'Alberta, s'est dit prêt à accepter des hausses qui ne dépasseraient pas 75 p. 100 du prix mondial ou du prix américain, le moindre des deux étant retenu. Ce prix était de 10 p. 100 inférieur à celui qu'a proposé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Qu'est-il advenu de ces 75 p. 100? Pourquoi avoir rejeté cette offre? Le ministre cherchait-il ainsi à donner l'impression que l'Alberta est administrée par des bandits, des tyrans et des égoïstes qui veulent à tout prix détruire le reste du pays? Est-ce l'impression que le gouvernement veut créer? Pourquoi ne pas avoir donné la bonne impression? Pourquoi avoir rejeté l'offre de 75 p. 100 proposée par le gouvernement de l'Alberta? On ne retrouve ce pourcentage nulle part.

On trouve, à la page 10 de l'exposé budgétaire, certaines politiques énergétiques. Il y a lieu de signaler que le budget renferme au moins de bonnes politiques énergétiques. Voici par exemple ce qu'il prévoit—je dois en faire la lecture parce que les gens de Terre-Neuve ne me croiront pas; ils suivent actuellement le débat, qui leur est diffusé par télédistribution, et ils ne me croiront que si j'en lis un extrait textuel. Voici donc ce qu'on trouve dans l'exposé budgétaire:

Les provinces de l'Atlantique dépendent plus du pétrole que n'importe quelle autre région du pays. Aussi un fonds sera-t-il établi pour financer la conversion au charbon des centrales électriques alimentées au pétrole.

Avez-vous déjà entendu ça? En effet. Quand? Dans le budget de décembre. C'était dans le programme énergétique progressiste conservateur. Le voilà qui revient sur le tapis. Je continue:

Une aide financière sera maintenue pour les raccordements interprovinciaux de réseaux électriques, tandis que le gouvernement fédéral apportera des capitaux propres pour soutenir l'aménagement hydro-électrique du Bas-Churchill au Labrador.

C'est là un autre article du programme énergétique progressiste conservateur de décembre, mais c'en est un qui fera long feu si le premier ministre (M. Trudeau) ne s'occupe pas d'exercer les pouvoirs que lui confère l'article 92(10) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, afin que Terre-Neuve puisse transmettre son hydro-électricité à travers la province de Québec à ses clients de l'Ontario, des Maritimes et de New York. Il n'a qu'à invoquer l'article 92(10)a) ou c) pour déclarer que cela favoriserait l'intérêt général du Canada. Depuis 1965, Terre-Neuve lui demande de le faire, notamment son ami, l'ex-premier ministre Smallwood, qui est à Terre-Neuve aujourd'hui pour faire du battage pour ses propositions constitutionnelles et s'opposer au premier ministre Peckford. Il s'est remis à piailler après avoir passé tant d'années à l'écart de la politique. Son ami, M. Smallwood, depuis 1965 jusqu'à sa chute politique en 1971, a tâché d'obtenir que le gouvernement invoque ses pouvoirs dans l'intérêt de Terre-Neuve, afin que nos grandes richesses naturelles puissent servir, sans que le Québec s'empare de tout le loyer économique. Depuis 1971, les gouvernements conservateurs Moore et Peckford—neuf longues années—demandent au gouvernement de prendre cette

décision, et le gouvernement parle encore dans le budget de faire un apport de capitaux. Ma foi, il peut apporter tous les capitaux qu'il veut, mais le projet n'aboutira à rien s'il n'invoque pas ses pouvoirs constitutionnels, comme il le devrait, pour traiter Terre-Neuve comme les autres provinces qui ont des pipe-lines de pétrole et de gaz ont été traitées.

**Des voix: Bravo!**

**M. Crosbie: Puis on continue:**

Nous affecterons également de nouveaux fonds à la recherche sur la façon d'utiliser les importants gisements de charbon du Cap-Breton pour accroître la sécurité énergétique des Maritimes.

C'est là une autre politique des Conservateurs. Il est question d'un programme de conservation industrielle et d'un programme de rénovation des logements, tous deux découlant directement de nos propositions énergétiques. Ce dont le pays a besoin c'est d'un programme de rénovation pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Voilà ce qu'il nous faut, un nouveau programme de rénovation.

Le budget contient de bonnes suggestions mais elles sont copiées sur le budget de décembre 1979. Il ne propose rien de neuf.

Ayant parlé des agriculteurs, je me dois de dire un mot des pêcheurs. Que propose le budget pour le pêcheur canadien? Rien, sauf des prix plus élevés pour le pétrole et le mazout. Le budget n'offre rien d'autre au pêcheur, pas même un dégrèvement d'impôt à l'énergie pour l'aider. Aux pêcheurs de ma région qui m'ont appuyé au cours de la dernière campagne électorale, malgré ce qu'on disait de la taxe de 18c., aux pêcheurs qui m'appuyaient en nombre grandissant parce qu'ils croyaient que nous avions les intérêts du Canada à cœur, à eux tous je dis: «Vous vous faites rouler, messieurs, mais pas par nous mais bien par le gouvernement qui vous a promis de ne pas relever le prix du pétrole et de l'essence».

Je dis cela parce qu'ils n'auront rien qui puisse les aider. A Terre-Neuve, 80 p. 100 des gens vivent dans leurs propres maisons. Il n'y aura là rien pour les aider. Il n'y aura ni crédit au titre de l'impôt foncier ni crédit au titre de l'intérêt hypothécaire. Ils n'auront rien de cela. Ils ne bénéficieront pas d'un crédit d'impôt au titre de l'énergie mais ils devront s'accommoder de coûts sans cesse croissants de l'énergie et de coûts sans cesse croissants de l'alimentation. La prochaine fois que je m'adresserai à mon électorat je lui demanderai d'envoyer ici sept solides candidats progressistes conservateurs aux prochaines élections.

**Des voix: Bravo!**

**M. Crosbie: Et que dire de la propriété canadienne? C'est bien simple: au Canada, l'État contrôle l'industrie pétrolière et l'industrie gazière, et je parle ici du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. En fait, le gouvernement fédéral jouit de pouvoirs dérogatoires, c'est-à-dire le Parlement fédéral. Point n'est besoin de faire main basse sur les industries du pétrole et du gaz pour pouvoir les contrôler; ce n'est pas nécessaire. Si nous dépensons des douzaines de milliards de dollars à acheter des sociétés multinationales parce qu'il semble plus honorable de dire que nous rachetons des entreprises étrangères, alors il y aura des milliards et des milliards de dollars que nous ne pourrions pas affecter à la prospection dans les régions reculées, ou encore à des travaux dans la mer de Beaufort ou au large des côtes du Labrador.**